



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

ACTE DE CAUTIONNEMENT EN CAS DE COLOCATION

BAIL LOI DU 06/07/1989 | LOCATION NUE OU MEUBLÉE
Un engagement distinct est à remplir par chaque caution

1. RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

NOM : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)

PRÉNOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITÉ : _____

Marié(e)

Indiquer le régime matrimonial : _____

DOMICILE ACTUEL

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

*ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

*TELEPHONE PORTABLE _____ TELEPHONE FIXE _____

* Champs obligatoires

3. ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussigné(e) (**Nom prénom de la CAUTION**) _____

• **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;

• **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

– des loyers et des charges

– des impôts et taxes

– des réparations locatives

– des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts et de tous intérêts

– de tous intérêts

dus par **Nom prénom des CO-LOCATAIRES**

M _____ et M _____

pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ MOIS de loyers, charges et taxes

comprises, et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de

_____ MOIS à compter du _____ / _____ / _____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à

bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

• Ai noté que :

– Le montant initial du **LOYER MENSUEL** s'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

Représentant pour la première année un **LOYER ANNUEL** de _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

La PROVISION mensuelle de charges locatives *

le FORFAIT mensuel de charges locatives (si colocation ou location meublée)

**à rayer si on clique forfait de charges)*

S'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres).

Le loyer et la provision mensuelle de charges locatives *

le loyer et le forfait mensuel de charges locatives

**à rayer si on clique loyer et forfait de charges*

étant payables par mois trimestre - à échoir à terme échu.

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalités de révision :

Date de révision : ____ / ____ - Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____ (indice : _____)

Dans le cas d'un forfait de charges, celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de NEUF (9) ANS, soit jusqu'au ____ / ____ / ____.

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ **(nom et prénom du LOCATAIRE pour lequel je me porte GARANT)**, soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le contraire.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : *« Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »*

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à la société CIS IMMOBILIER.

Le responsable du traitement des données personnelles est Mme Alice MONTAGNE, joignable par mail à l'adresse : a.montagne@groupe-habiter.com

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informés de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Fait sur deux pages en **un exemplaire original détenu par l'agence.**

A _____, le ____ / ____ / _____

« Lu et approuvé » + Signature



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

ACTE DE CAUTIONNEMENT EN CAS DE COLOCATION

BAIL LOI DU 06/07/1989 | LOCATION NUE OU MEUBLÉE
Un engagement distinct est à remplir par chaque caution

1. RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

NOM : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)

PRÉNOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITÉ : _____

Marié(e)

Indiquer le régime matrimonial : _____

DOMICILE ACTUEL

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

*ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

*TELEPHONE PORTABLE _____ TELEPHONE FIXE _____

* Champs obligatoires

3. ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussigné(e) (Nom prénom de la CAUTION) _____

• **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;

• **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

– des loyers et des charges

– des impôts et taxes

– des réparations locatives

– des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts et de tous intérêts

– de tous intérêts

dus par (Nom prénom des CO-LOCATAIRES

M _____ et M _____

pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ MOIS de loyers, charges et taxes

comprises, et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de

_____ MOIS à compter du _____ / _____ / _____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à

bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

• Ai noté que :

– Le montant initial du **LOYER MENSUEL** s'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

Représentant pour la première année un **LOYER ANNUEL** de _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

La **PROVISION mensuelle de charges locatives** *

le **FORFAIT mensuel de charges locatives** (si colocation ou location meublée)]

*à rayer si on clique forfait de charges)

S'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres).

Le **loyer et la provision mensuelle de charges locatives** *

le **loyer et le forfait mensuel de charges locatives**]

*à rayer si on clique loyer et forfait de charges

étant payables par mois trimestre - à échoir à terme échu.]

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalités de révision :

Date de révision : [___ / ___] - Date ou trimestre de référence de l'IRL : [_____] (indice : [_____])

Dans le cas d'un forfait de charges, celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de NEUF (9) ANS, soit jusqu'au [___ / ___ / _____.]

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ (**nom et prénom du LOCATAIRE pour lequel je me porte GARANT**), soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le contraire.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : « Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à la société CIS IMMOBILIER.

Le responsable du traitement des données personnelles est Mme Alice MONTAGNE, joignable par mail à l'adresse : a.montagne@groupe-habiter.com

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informés de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Fait sur deux pages en **un exemplaire original détenu par l'agence.**

A _____, le ___ / ___ / _____

« Lu et approuvé » + Signature



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

ACTE DE CAUTIONNEMENT EN CAS DE COLOCATION

BAIL LOI DU 06/07/1989 | LOCATION NUE OU MEUBLÉE
Un engagement distinct est à remplir par chaque caution

1. RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

NOM : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)

PRÉNOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITÉ : _____

Marié(e)

Indiquer le régime matrimonial : _____

DOMICILE ACTUEL

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

*ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

*TELEPHONE PORTABLE _____ TELEPHONE FIXE _____

* Champs obligatoires

3. ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussigné(e) (Nom prénom de la CAUTION) _____

• **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;

• **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

– des loyers et des charges

– des impôts et taxes

– des réparations locatives

– des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts et de tous intérêts

– de tous intérêts

dus par (Nom prénom des CO-LOCATAIRES

M _____ et M _____

pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ MOIS de loyers, charges et taxes

comprises, et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de

_____ MOIS à compter du _____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à

bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

• Ai noté que :

– Le montant initial du **LOYER MENSUEL** s'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

Représentant pour la première année un **LOYER ANNUEL** de _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

La PROVISION mensuelle de charges locatives *

le FORFAIT mensuel de charges locatives (si colocation ou location meublée)

**à rayer si on clique forfait de charges)*

S'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres).

Le loyer et la provision mensuelle de charges locatives *

le loyer et le forfait mensuel de charges locatives

**à rayer si on clique loyer et forfait de charges*

étant payables par mois trimestre - à échoir à terme échu.

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalités de révision :

Date de révision : ____ / ____ - Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____ (indice : _____)

Dans le cas d'un forfait de charges, celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de NEUF (9) ANS, soit jusqu'au ____ / ____ / ____.

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ **(nom et prénom du LOCATAIRE pour lequel je me porte GARANT)**, soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le contraire.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : *« Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »*

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à la société CIS IMMOBILIER.

Le responsable du traitement des données personnelles est Mme Alice MONTAGNE, joignable par mail à l'adresse : a.montagne@groupe-habiter.com

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informés de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Fait sur deux pages en **un exemplaire original détenu par l'agence.**

A _____, le ____ / ____ / _____

« Lu et approuvé » + Signature



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

ACTE DE CAUTIONNEMENT EN CAS DE COLOCATION

BAIL LOI DU 06/07/1989 | LOCATION NUE OU MEUBLÉE
Un engagement distinct est à remplir par chaque caution

1. RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

NOM : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)

PRÉNOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITÉ : _____

Marié(e)

Indiquer le régime matrimonial : _____

DOMICILE ACTUEL

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

*ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

*TELEPHONE PORTABLE _____ TELEPHONE FIXE _____

* Champs obligatoires

3. ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussigné(e) (**Nom prénom de la CAUTION**) _____

• **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;

• **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

– des loyers et des charges

– des impôts et taxes

– des réparations locatives

– des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts et de tous intérêts

– de tous intérêts

dus par **Nom prénom des CO-LOCATAIRES**

M _____ et M _____

pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ MOIS de loyers, charges et taxes

comprises, et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de

_____ MOIS à compter du _____ / _____ / _____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à

bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

• Ai noté que :

– Le montant initial du **LOYER MENSUEL** s'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

Représentant pour la première année un **LOYER ANNUEL** de _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

La PROVISION mensuelle de charges locatives *

le FORFAIT mensuel de charges locatives (si colocation ou location meublée)

**à rayer si on clique forfait de charges)*

S'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres).

Le loyer et la provision mensuelle de charges locatives *

le loyer et le forfait mensuel de charges locatives

**à rayer si on clique loyer et forfait de charges*

étant payables par mois trimestre - à échoir à terme échu.

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalités de révision :

Date de révision : ____ / ____ - Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____ (indice : _____)

Dans le cas d'un forfait de charges, celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de NEUF (9) ANS, soit jusqu'au ____ / ____ / ____.

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ **(nom et prénom du LOCATAIRE pour lequel je me porte GARANT)**, soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le contraire.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : *« Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »*

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à la société CIS IMMOBILIER.

Le responsable du traitement des données personnelles est Mme Alice MONTAGNE, joignable par mail à l'adresse : a.montagne@groupe-habiter.com

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informés de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Fait sur deux pages en **un exemplaire original détenu par l'agence.**

A _____, le ____ / ____ / _____

« Lu et approuvé » + Signature



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

ACTE DE CAUTIONNEMENT EN CAS DE COLOCATION

BAIL LOI DU 06/07/1989 | LOCATION NUE OU MEUBLÉE
Un engagement distinct est à remplir par chaque caution

1. RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

NOM : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)

PRÉNOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITÉ : _____

Marié(e)

Indiquer le régime matrimonial : _____

DOMICILE ACTUEL

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

*ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

*TELEPHONE PORTABLE _____ TELEPHONE FIXE _____

* Champs obligatoires

3. ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussigné(e) (**Nom prénom de la CAUTION**) _____

• **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;

• **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

– des loyers et des charges

– des impôts et taxes

– des réparations locatives

– des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts et de tous intérêts

– de tous intérêts

dus par **Nom prénom des CO-LOCATAIRES**

M _____ et M _____

pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ MOIS de loyers, charges et taxes

comprises, et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de

_____ MOIS à compter du _____ / _____ / _____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à

bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

• Ai noté que :

– Le montant initial du **LOYER MENSUEL** s'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

Représentant pour la première année un **LOYER ANNUEL** de _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

La PROVISION mensuelle de charges locatives *

le FORFAIT mensuel de charges locatives (si colocation ou location meublée)

**à rayer si on clique forfait de charges)*

S'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres).

Le loyer et la provision mensuelle de charges locatives *

le loyer et le forfait mensuel de charges locatives

**à rayer si on clique loyer et forfait de charges*

étant payables par mois trimestre - à échoir à terme échu.

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalités de révision :

Date de révision : ____ / ____ - Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____ (indice : _____)

Dans le cas d'un forfait de charges, celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de NEUF (9) ANS, soit jusqu'au ____ / ____ / ____.

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ **(nom et prénom du LOCATAIRE pour lequel je me porte GARANT)**, soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le contraire.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : *« Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »*

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à la société CIS IMMOBILIER.

Le responsable du traitement des données personnelles est Mme Alice MONTAGNE, joignable par mail à l'adresse : a.montagne@groupe-habiter.com

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informés de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Fait sur deux pages en **un exemplaire original détenu par l'agence.**

A _____, le ____ / ____ / _____

« Lu et approuvé » + Signature



CIS Immobilier
LOCATION VENTE SYNDIC

ACTE DE CAUTIONNEMENT EN CAS DE COLOCATION

BAIL LOI DU 06/07/1989 | LOCATION NUE OU MEUBLÉE
Un engagement distinct est à remplir par chaque caution

1. RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

NOM : _____

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)

PRÉNOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / ___

LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITÉ : _____

Marié(e)

Indiquer le régime matrimonial : _____

DOMICILE ACTUEL

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

*ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

*TELEPHONE PORTABLE _____ TELEPHONE FIXE _____

* Champs obligatoires

3. ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussigné(e) (Nom prénom de la CAUTION) _____

• **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;

• **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

– des loyers et des charges

– des impôts et taxes

– des réparations locatives

– des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts et de tous intérêts

– de tous intérêts

dus par **Nom prénom des CO-LOCATAIRES**

M _____ et M _____

pour un montant maximum de _____ € correspondant à _____ MOIS de loyers, charges et taxes

comprises, et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de

_____ MOIS à compter du _____ / _____ / _____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à

bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

• Ai noté que :

– Le montant initial du **LOYER MENSUEL** s'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

Représentant pour la première année un **LOYER ANNUEL** de _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres) |

La PROVISION mensuelle de charges locatives *

le FORFAIT mensuel de charges locatives (si colocation ou location meublée)

**à rayer si on clique forfait de charges)*

S'élève à _____ €

_____ EUROS (en chiffres et lettres).

Le loyer et la provision mensuelle de charges locatives *

le loyer et le forfait mensuel de charges locatives

**à rayer si on clique loyer et forfait de charges*

étant payables par mois trimestre - à échoir à terme échu.

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalités de révision :

Date de révision : ____ / ____ - Date ou trimestre de référence de l'IRL : _____ (indice : _____)

Dans le cas d'un forfait de charges, celui-ci fait l'objet d'une révision annuelle dans les mêmes conditions que le loyer principal.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de NEUF (9) ANS, soit jusqu'au ____ / ____ / ____.

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ **(nom et prénom du LOCATAIRE pour lequel je me porte GARANT)**, soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le contraire.

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : *« Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »*

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE LA CAUTION

Vos données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution de votre acte de cautionnement. Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du contrat de location pour lequel votre cautionnement est consenti, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au bailleur et à la société CIS IMMOBILIER.

Le responsable du traitement des données personnelles est Mme Alice MONTAGNE, joignable par mail à l'adresse : a.montagne@groupe-habiter.com

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informés de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Fait sur deux pages en **un exemplaire original détenu par l'agence.**

A _____, le ____ / ____ / _____

« Lu et approuvé » + Signature